

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 15 décembre à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 décembre 2020.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU LESCLAUX. M. CHAVIGNE. M. OCHEM. Mme FRANCO. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme GARCIA-ORCAJADA. Mme AUCLAIR. Mme FLEURY BONNE. M. RIBETTE.

S'étaient fait représenter : Mme PINTO (qui a donné procuration à M. LALANNE). Mme FOURCADE (qui a donné procuration à Mme MATHIEU LESCLAUX). M. TALAALOUT (qui a donné procuration à Mme FRANCO). M. BAYSSAC (qui a donné procuration à M. MAUBOULES). Mme LABOURET (qui a donné procuration à M. CABANES). M. LESCHIUTTA (qui a donné procuration à M. FRETAY). Mme FLOUS (qui a donné procuration à Mme FLEURY BONNE). Mme BOGNARD (qui a donné procuration à M. RIBETTE).

Absents excusés : M. MAZODIER. Mme DE BOISSEZON. Mme WEISS. M. FRETAY

A été nommé secrétaire : M. OCHEM

SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

N°2020.12.01

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE-COMpte RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : M. le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et en vertu des compétences déléguées par le Conseil municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises à savoir :

- Signature d'une convention d'autorisation d'occupation gracieuse de locaux communaux avec l'association « Humanité solidaire 64 » concernant un appartement sis au 33 avenue Béziou du 19/10 au 31/12/20 ;
- Signature d'une convention avec Caroline BARROW, guide conférencière, pour la réalisation de balades patrimoine dans la Commune pour un montant de 745€ ;
- Signature de l'avenant n°2 au marché « Vérification périodique et maintenance des moyens de secours » avec l'entreprise CHRONOFEU ajoutant de nouveaux bâtiments au bordereau des prix ;
- Signature d'une décision de non préemption d'un garage situé 1 Impasse de Ligne appartenant à Mme BECAS France Odette Georgette ;
- Signature d'une décision de non préemption d'une maison jumelée située au 61 rue du Lacoü appartenant à M. et Mme LE GOFF Yannick ;
- Signature d'une décision de non préemption d'une maison individuelle située au 17 rue du Piémont appartenant à Messieurs HERNANDEZ Manuel et Thomas ;
- Signature d'une décision de non préemption d'un appartement situé au 34 C Avenue de Lons appartenant à CDC HABITAT ;
- Signature d'une décision de non préemption du lot n° 1 de la DP 64129 20 P0009 d'une superficie d'environ 950 m² au 46 Avenue des Marnières appartenant à SAS HOMEA IMMOBILIER ;
- Signature d'une décision de non préemption d'un appartement situé au 34 avenue de Lons Bât D appartenant à CDC HABITAT ;
- Signature d'une décision de non préemption d'une maison individuelle avec local commercial au rez-de-chaussée et terrain autour situés au 17 Rue des Marnières appartenant à M. et Mme EPLENIER Jean ;
- Signature d'une décision de non préemption d'un appartement et garage situés au 34 B Avenue de Lons appartenant à CDC HABITAT ;
- Signature d'une décision de non préemption d'une maison individuelle située au 3 bis rue des Fougères appartenant à M. CORDIER Bruno ;
- Signature d'une décision de non préemption d'une maison d'habitation et commerce situés au 13 avenue du Château d'Este appartenant à la SCI BP MIXTE ;

- Signature d'une décision de non préemption d'un chemin d'accès situé au lieu-dit Courreaux appartenant à la SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'IMMOBILIER ;
- Signature d'une décision de non préemption d'une maison située au 3 Chemin Transversal appartenant à M. et Mme LABARCAT Jean ;
- Signature d'une décision de non préemption d'un pavillon situé au 9 Allée des Marnières appartenant à Mme Henriette Marie LAUROUA et Mme Michèle Marie PEYROU ;
- Signature d'une décision de non préemption d'une maison individuelle située au 9 rue des Fougères appartenant à M. GABAGNOU Georges ;
- Signature d'une décision de non préemption d'une maison individuelle située au 5 rue des tulipes appartenant à M. et Mme TUTENUIT Laurent et Emmanuelle.